RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2AS 12
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : [redacted]
En cours de constitution
(ci-après dénommée la « ***Société*** »)

ETAT DES SOUSCRIPTIONS ET DES VERSEMENTS

Capital : 10 000 euros
Nombre d'actions : 10 000 toutes de numéraire
Valeur nominale : 1 euro
Libérées : 10 000 à la souscription

Identité ou désignation des souscripteurs	**Nombre d'actions souscrites**	**Montant de la souscription**	**Montant du versement effectué**
La société TNG, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 6, rue Sophie Scholl, Appt A15 – 31650 Saint-Orens-de-Gameville, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 880 664 925.	**3 100**	**3 100 €**	**3 100 €**
La société 2AS, société par actions simplifiée au capital de [redacted] ège social est situé à [redacted] x, immatriculée auprès du Registre du tés de Toulouse sous le numéro 839 309 002.	**2 500**	**2 500 €**	**2 500 €**
La société HOLDING NDC, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 500 euros, dont le siège social est situé 119, Impasse des Chevreuils – 31600 Saint-Clar-de-Rivière, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 993 207 497.	**3 400**	**3 400 €**	**3 400 €**
La société JCA, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 169 000 euros, dont le siège social est situé [redacted], [redacted] immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 989 327 598.	**500**	**500 €**	**500 €**
La société HCTS, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé [redacted] e-lès-[redacted] immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 102 260 130.	**500**	**500 €**	**500 €**
Total	**10 000**	**10 000 €**	**10 000 €**

Le présent état qui constate la souscription de 10 000 actions de la Société, ainsi que le versement de la somme de 10 000 euros correspondant à la totalité du nominal desdites actions, est certifié exact, sincère et véritable par Monsieur Thierry GATUHIER, Président de la Société.

Le soussigné décide de signer le présent acte par l'apposition d'une signature électronique sur la plateforme YOUSIGN et reconnait que cette signature électronique aura la même valeur légale qu'une signature manuscrite.

Le soussigné convient expressément que le présent acte signé électroniquement constitue l'original du document, qu'il est établi et sera conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité et qu'il est parfaitement valable.

Le soussigné reconnaît que le présent acte signé électroniquement constitue une preuve littérale au sens de l'article 1366 du Code civil et a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier et pourra valablement être opposé. En conséquence, le présent acte signé électroniquement vaut preuve du contenu du présent acte signé électroniquement, de l'identité du signataire et du consentement aux obligations et conséquences qui découlent.

Le soussigné reconnaît que le présent acte signé par voie électronique sera admis comme original devant les tribunaux et fera la preuve des contenus qu'il contient, preuve recevable, valable et opposable, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'un document qui revêt une signature manuscrite.

Le soussigné convient que la transmission électronique par YOUSIGN du présent acte signé électroniquement vaut preuve de l'existence, du contenu, de l'envoi, de l'intégrité, de l'horodatage et de la réception du présent acte signé électroniquement.

En conséquence, le soussigné renonce à toute réclamation ou demande contestant la fiabilité de ce système de signature électronique et/ou son intention de conclure le présent acte. Le présent acte est signé en un seul exemplaire, conformément aux dispositions de l'article 1375 du Code civil.

*
* *

AINSI FAIT ET SIGNE EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL NUMERIQUE QUI SERA REMIS AVEC LE CERTIFICAT DE REALISATION A LA PARTIE SIGNATAIRE.

Thierry GAUTHIER
Président de la Société
Signature électronique sur la plateforme YOUSIGN

